

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 001-5939/19/BM

■ Attribution d'une subvention au profit de Marseille Sports Outdoor pour l'organisation de la 6ème édition d'Urban Elements - Approbation d'une convention

MET 19/10591/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 a permis d'intégrer une compétence de politique sportive métropolitaine.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi souhaité renforcer le rayonnement du territoire métropolitain dans le domaine du sport, générateur de notoriété, d'attractivité, et également de retombées économiques, médiatiques et touristiques.

L'un des objectifs de cette politique sportive est « de favoriser l'émergence du sport pour tous et du sport nature » par l'accueil et le soutien de grandes manifestations internationales à partir des critères de « valorisation de l'identité et de la notoriété de la Métropole à l'international ».

Marseille Sports Outdoor (MSO) a pour objet de développer et promouvoir la pratique des sports outdoor à travers l'organisation d'actions sportives destinées au plus grand nombre. A ce titre, l'association MSO organise la 6^{ème} édition d'Urban Elements, événement comprenant, en simultané, un Open International de Psicobloc (compétition extrême d'escalade au-dessus de l'eau) et une initiation à l'escalade ouverte à tous.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été sollicitée par l'association MSO afin de soutenir cet événement qui se déroulera les 15 et 16 juin 2019, en présence de 100 grimpeurs de haut niveau et d'amateurs d'escalade.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

Cette manifestation, ouverte au public, sera organisée sur deux journées. Les meilleurs grimpeurs nationaux, internationaux, repartis en catégorie (hommes, femmes, juniors) se défieront au cours de manches de qualification tandis que des parcours d'initiation seront proposés, en fonction des niveaux, à tous ceux qui souhaitent découvrir cette activité sportive.

Les spectateurs pourront apprécier cette discipline spectaculaire qui consiste à escalader des murs allant de 5 à 15 mètres au-dessus de l'eau, depuis l'esplanade du J4, à Marseille, espace aménagé ouvert sur la mer.

La couverture médiatique par les médias locaux et régionaux, par les réseaux sociaux, les sites et les médias spécialisés ainsi que les retransmissions par internet en direct permettront une visibilité à l'international de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Métropole, avec la co-participation du Conseil régional et de la commune de Marseille, souhaite soutenir l'accueil et l'organisation de la 6^{ème} édition d'Urban Elements qui se déroulera les 15 et 16 juin 2019 à l'esplanade du J4 à Marseille.

Compte tenu de ce qui précède et sous réserve du respect de la programmation et la stratégie budgétaire et financière 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Métropole se propose d'octroyer une subvention comme défini dans le tableau ci-dessous :

N°Guichet Unique	Association	Action subventionnée	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs OUI/NON
2019_00718	Marseille Sports Outdoor	6 ^{ème} édition d'Urban Elements	0€	98 800 €	10 000 €	10 000 €	OUI
TOTAL						10 000 €	

Il convient d'établir une convention d'objectifs avec le bénéficiaire afin de définir les modalités d'attribution de cette subvention.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération° HN 021-049/16/CM le 7 avril 2016, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte de 80% dès la signature de la convention d'objectifs ci-jointe,
- le solde de 20% sur production, avant le 1^{er} novembre 2019, du compte-rendu financier de l'action spécifique signé du Président et du Trésorier de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à l'approbation d'une politique sportive métropolitaine ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de soutenir l'association Marseille Sports Outdoor pour l'organisation de la 6^{ème} édition d'Urban Elements sur le territoire métropolitain.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à l'association Marseille Sports Outdoor afin de soutenir l'organisation de la 6^{ème} édition d'Urban Elements.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs pour l'année 2019 ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et les pièces y afférentes.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2019 de la Métropole, Chapitre 65, Fonction 30, Nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS